



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le samedi 3 juin 2017

ACCORD FFR – LNR

La Fédération Française de Rugby (FFR) et la Ligue Nationale de Rugby (LNR) annoncent ce jour avoir trouvé un accord visant à définir un cadre institutionnel équilibré et stabilisé jusqu'à l'échéance de la Coupe du Monde 2023 et permettant dès cet été des avancées significatives pour la performance du XV de France.

1. Vers une nouvelle convention à partir de juillet 2018

La FFR et la LNR conviennent d'ouvrir dès à présent des discussions pour définir les termes d'une nouvelle convention portant sur la période 2018-2023, afin de permettre au rugby français de disposer d'une plateforme de collaboration ambitieuse jusqu'à l'échéance de la Coupe du Monde 2023. Outre la priorité donnée aux performances du XV de France, l'accent sera ainsi porté notamment sur la formation, le renforcement du rugby professionnel de clubs et la solidarité entre rugby amateur et professionnel.

A cette fin, les parties ont communément établi une « feuille de route » qui fixe leurs grands objectifs et les principaux principes qui guideront les discussions sur l'élaboration d'une nouvelle convention. La FFR et la LNR se fixent comme objectif d'une signature de cette nouvelle Convention 2018-2023 lors des assemblées générales de décembre 2017, ou juin 2018 au plus tard.

2. Un avenant pour la saison prochaine

Pour la saison 2017-18, des aménagements relatifs aux conditions de mise à disposition des joueurs en équipe de France feront l'objet d'un avenant à la Convention actuelle. Cet avenant, fruit des négociations initiées par les délégations respectives de la FFR et de la LNR, sera soumis aux Assemblées Générales de la FFR (24 juin 2017) et de la LNR (1^{er} juillet 2017). Les points clés de l'avenant sont ainsi :

- Un élargissement de la « liste Groupe France » à 45 joueurs (au lieu de 30 actuellement). Cet élargissement permettra à l'encadrement de l'équipe de France de travailler dans les meilleures conditions avec les joueurs sélectionnés, à chaque période internationale. Elle permettra également aux clubs de disposer d'une plus grande visibilité sur les joueurs potentiellement sélectionnables. La FFR publiera cette liste au plus tard le 5 juin.

../..

CONTACTS PRESSE

FFR : Alixia GAIDOZ – 01 69 63 67 14 – alixia.gaidoz@ffr.fr

LNR : Emmanuelle VARRON - 01 55 07 87 51 – emmanuelle.varron@lnr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



- Une prolongation de l'intersaison – sans match officiel et amical - à 10 semaines (au lieu de 8 actuellement) pour les joueurs de la liste Groupe France*. Les joueurs participant à la Tournée du XV de France en Afrique du Sud en juin 2017 pourront donc reprendre la compétition avec leur club le week-end des 2 et 3 septembre. Durant l'intersaison, les joueurs de la liste Groupe France demeureront au sein de leur club et suivront un programme personnalisé défini par le sélectionneur, en concertation avec l'encadrement de chacun des clubs.
- A titre exceptionnel, et afin de marquer le soutien du rugby professionnel à la candidature de la France à l'organisation de la Coupe du Monde 2023, l'équipe de France disputera un quatrième Test Match en novembre 2017. Ce quatrième match, qui opposera l'équipe de France à la Nouvelle-Zélande, aura lieu le mercredi 15 novembre.
- Ces évolutions s'accompagnent du versement par la FFR à la LNR d'un montant de 2,2M€ qui permettra à la Ligue de revaloriser l'indemnisation des clubs au titre de la mise à disposition des internationaux qu'elle continuera d'assurer.

3. Validation du calendrier du Top 14

Dans le cadre des négociations menées entre la FFR et les clubs professionnels autour de la future convention, le Comité Directeur de la FFR a validé la proposition de la LNR concernant le calendrier du Top14 pour la saison 2017-18.

Le Président de la FFR, Bernard Laporte, a déclaré : « *Les délégations FFR et LNR ont défini ensemble les éléments constitutifs d'un projet commun, porteur de l'avenir du rugby français. C'est une grande avancée, qui pourra trouver son accomplissement dans une nouvelle convention à partir de la saison 2018-19* ».

Paul Goze, Président de la LNR, souligne : « *Nous avons recherché un accord équilibré qui donne toutes les chances de succès au XV de France, préserve la santé des joueurs internationaux et maintient l'attractivité du TOP 14. Les clubs professionnels et la Ligue se réjouissent de cette nouvelle dynamique FFR-LNR qui contribue à renforcer l'attractivité et la performance du rugby français* ».

*A l'exception des joueurs de la liste qui participeraient à la tournée des Barbarians.

CONTACTS PRESSE

FFR : Alixia GAIDOZ – 01 69 63 67 14 – alixia.gaidoz@ffr.fr

LNR : Emmanuelle VARRON - 01 55 07 87 51 – [emmanuelle.varron@lnr](mailto:emmanuelle.varron@lnr.fr)